

# Lignes directrices sur la certification du mobilier durable

SPAC

25 mars 2024

# 1. Introduction

## Facteurs stratégiques

Le présent document vise à donner une orientation et des recommandations à l'appui des priorités du gouvernement du Canada en matière de durabilité, principalement celles énoncées dans la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et la [Charte sur les plastiques dans les océans](#), ainsi que les engagements et les cibles de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) décrits dans la [lettre de mandat de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement](#), le tableau de bord de référence en matière d'écologisation, le Manuel sur la durabilité des biens immobiliers et le [plan d'action en matière de plastique des Services immobiliers](#).

## Objet

Le présent document renferme des stratégies d'approvisionnement durable en mobilier axées sur les matériaux de remplacement et la réduction des plastiques dans le milieu de travail. Il sert principalement de guide pour conseiller les concepteurs au sujet des points de certification qui peuvent être appuyés par l'approvisionnement durable en mobilier visant la **réduction du plastique**, pour permettre d'obtenir diverses certifications de produits et de projets.

# Structure du document

**Section 2**      **Approvisionnement durable en mobilier dans le cadre des stratégies générales de durabilité des projets**

---

**Section 3**      **Directives de certification propres aux produits**

- 3.1 LEVEL par la BIFMA
- 3.2 GREENGUARD

**Section 4**      **Orientation sur la certification de projet**

- 4.1 Certification des normes de construction WELL
- 4.2 Fitwel
- 4.3 Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)
- 4.4 Green Globes (nouvelles constructions et intérieurs durables)

**Section 5**      **Références de SPAC**

**Section 6**      **Glossaire**

## 2. Approvisionnement durable en mobilier dans le cadre des stratégies générales de durabilité des projets

L'approvisionnement durable en mobilier peut soutenir les crédits menant à la certification applicable, mais à lui seul, il mène rarement à l'obtention des crédits eux-mêmes. Pour déployer de plus grands efforts en matière de durabilité, il faut appliquer une stratégie intégrée de gestion des matériaux pour chaque projet. Par exemple, dans le cas d'une rénovation majeure ou d'un nouveau projet de construction, les exigences liées aux crédits s'appliqueront le plus souvent à tous les matériaux utilisés dans le cadre du projet, et non seulement au mobilier. Même dans la cadre des projets d'aménagement, les matériaux d'aménagement autres que le mobilier auront une incidence sur l'obtention des crédits. De plus, si les crédits/stratégies énumérés ne peuvent être obtenus dans le cadre du projet, ils représentent des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement en mobilier, et bon nombre d'entre eux soutiennent les priorités du gouvernement du Canada et les engagements des Services immobiliers.

Pour obtenir une orientation supplémentaire, consultez [l'outil de planification et de suivi de la durabilité des projets \(OPSDP\)](#) de SPAC. Cet outil est destiné aux équipes de projet, pour les aider à élaborer une stratégie de durabilité propre au projet. Cet outil personnalisable confirme les engagements applicables de SPAC en matière de durabilité pour divers types de projets et les objectifs nationaux applicables qui devraient orienter la planification durable des projets, dont les aspects relatifs aux matériaux et au mobilier. L'OPSDP prend la forme d'un document Excel destiné à aider les équipes de projet (et les experts-conseils embauchés pour appuyer les travaux) à définir la portée, à planifier, à suivre et à rendre compte de la façon dont les engagements en matière de durabilité seront respectés ou dépassés au cours du cycle de vie du projet.

## Relation entre la réduction du plastique et les engagements prioritaires du Manuel sur la durabilité des biens immobiliers de SPAC

Les spécifications relatives à la durabilité du mobilier contenues dans le document sur les spécifications du mobilier (qui fait partie de la présente trousse d'outils élargie sur la durabilité du mobilier) ont été élaborées dans le contexte des engagements prioritaires en matière de durabilité du Manuel sur la durabilité des biens immobiliers de SPAC. Elles comprennent notamment les éléments suivants :



Faibles émissions de carbone + énergie



Résilience aux changements climatiques



Eau



Matériaux + déchets



Biodiversité + solutions fondées sur le rapport nature-culture



Occupant + communauté

Bien que l'incidence de cette trousse d'outils soit de réduire la quantité de déchets de plastique (engagement prioritaire : Matériaux et déchets), une réduction des déchets de plastique peut également contribuer directement ou indirectement à d'autres engagements prioritaires. L'enchevêtrement exige une approche intégrée des efforts totaux déployés pour assurer la durabilité. Il convient de souligner qu'aucun élément à lui seul ne peut atténuer entièrement l'incidence des déchets de plastique, mais que mis ensemble, les éléments peuvent appuyer la réduction du plastique et les priorités en matière d'écologisation du gouvernement du Canada, et faire progresser les engagements prioritaires décrits dans le Manuel sur la durabilité de SPAC. Le Manuel sur la durabilité des biens immobiliers de SPAC indique également les exigences en matière de certification obligatoire, par type de projet. Soulignons que le mobilier durable n'est qu'un élément de l'obtention de chacune des certifications de norme environnementale.

	Nouvelles constructions	Réfection	Aménagements intérieurs > 1 000 m <sup>2</sup>
Niveau de certification LEED minimal (ou norme équivalente de l'industrie, comme Green Globes ou Living Building Challenge)	Or (certification platine visée)	Or	Argent
Niveau de certification WELL minimal (ou normes équivalentes de l'industrie, comme Fitwel)	Argent		
Niveau de certification Fitwel minimal (ou normes équivalentes de l'industrie)		2 étoiles	1 étoile

Consultez le Manuel pour obtenir de plus amples détails et des définitions des types de projets.

## Approche de l'économie circulaire

Bien que l'incidence de cette trousse d'outils soit de réduire la quantité des déchets de plastique (engagement prioritaire : Matériaux et déchets), une réduction des déchets de plastique peut également contribuer directement ou indirectement à d'autres engagements prioritaires. L'enchevêtrement exige une approche intégrée des efforts totaux déployés pour assurer la durabilité. Il convient de souligner qu'aucun élément à lui seul ne peut atténuer entièrement l'incidence des déchets de plastique, mais que mis ensemble, les éléments peuvent appuyer la réduction du plastique et les priorités d'écologisation du gouvernement du Canada, et faire progresser les engagements prioritaires décrits dans le Manuel sur la durabilité des biens immobiliers de SPAC.

Pour faire progresser davantage les engagements prioritaires de SPAC, il faudra adopter une approche d'économie circulaire. Cette approche constitue une stratégie globale visant à transformer le modèle linéaire traditionnel de production et de consommation fondé sur les principes suivants :



### Réduire, repenser et restructurer

Un effort concerté pour réduire les déchets de procédé et concevoir des produits en tenant compte de la durabilité. Cette réduction ne se limite pas à réduire au minimum l'impact environnemental des processus de production, mais s'applique également à la conception de produits durables, réparables et économes en ressources. En repensant le cycle de vie entier des produits, les entreprises peuvent réduire au minimum la production de déchets dès le départ, en favorisant une approche de consommation plus durable et responsable.



### Réutiliser, réparer et recycler

Accent mis sur l'optimisation du cycle de vie du produit grâce à d'autres modes de consommation. La réutilisation met l'accent sur la prolongation de la durée de vie des produits et encourage les consommateurs à adopter un état d'esprit qui accorde la priorité à la longévité plutôt qu'à l'élimination. La réparabilité devient un élément clé de la conception en permettant l'entretien et la remise à neuf des produits, ce qui réduit au minimum, par le fait même, le besoin d'effectuer des remplacements prématurés. De plus, les efforts de recyclage sont intensifiés, ce qui permet de récupérer et de réintégrer efficacement les matériaux dans de nouveaux produits, de boucler la boucle et de réduire la demande en ressources vierges.



### Récupérer et régénérer

Cela consiste à récupérer des ressources précieuses à partir de produits qui ont atteint la fin de leur cycle de vie, favorisant ainsi une approche régénérative de la gestion des déchets. L'aspect régénératif consiste à utiliser des matériaux récupérés pour créer de nouveaux produits ou produire de l'énergie, à compléter le cercle et à promouvoir une approche durable et régénérative de gestion des ressources. Essentiellement, l'économie circulaire s'efforce de créer un système en boucle fermée dans lequel les ressources sont constamment cyclées et réutilisées, ce qui réduit au minimum la quantité de déchets et la dégradation de l'environnement.

## Comment SPAC peut adopter une approche d'économie circulaire dans l'approvisionnement en mobilier

SPAC peut intégrer davantage une approche d'économie circulaire dans l'approvisionnement en mobilier. Envisager de préciser le mobilier et les biens en tenant compte de leur cycle de vie entier, notamment :



### Fabrication

La fabrication des produits devrait tenir compte de l'utilisation de bois durable, du contenu recyclé, de la gestion des produits chimiques et des matériaux ainsi que des meubles à faible émission, et intégrer ces éléments.



### Planifier

Planifier la prochaine étape de la durée de vie du produit en précisant les meubles conçus pour être durables, démontés, réparés, réusinés ou réutilisés.



### Emballage et transport des produits

Réduction des plastiques à usage unique grâce à des conceptions d'emballage durables, à l'optimisation de l'efficacité de l'emballage, à la promotion de la recyclabilité, à l'utilisation de matériaux réutilisables et à l'adoption de pratiques de transport écologiques, qui peuvent contribuer collectivement à une importante atténuation des déchets plastiques à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement.



### Besoins en matière d'entretien et garanties

Tenir compte des besoins en matière d'entretien et des garanties pour promouvoir la longévité des produits, réduire la probabilité d'élimination prématurée et encourager des pratiques responsables de fin de cycle de vie.



### Répercussions du secteur manufacturier

Déterminer, suivre et mesurer l'incidence de la fabrication, notamment les plans de gestion des déchets et l'utilisation de produits chimiques.



### Planification de la réutilisation

Planifier la réutilisation des produits existants en intégrant la souplesse et la modularité aux objectifs du projet afin de prolonger la durée de vie des produits, de réduire la demande en nouveaux matériaux et de réduire au minimum l'impact environnemental associé à l'élimination du mobilier.

## Normes/certifications de durabilité : résumé

Le niveau E3 de la BIFMA est la norme la plus pertinente en ce qui concerne la certification environnementale du mobilier. Toutefois, bien que d'autres systèmes de certification énumérés ci-dessous fonctionnent conjointement avec le mobilier, ils sont davantage axés sur les projets de construction à grande échelle qui intégreront tous les matériaux et les processus de construction. Même si les crédits/stratégies énumérés ne peuvent être obtenus par le projet, ils représentent des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement en mobilier, et bon nombre d'entre eux appuient les priorités du gouvernement du Canada et les engagements des Services immobiliers. Les aspects de niveau supérieur des normes/certifications de durabilité sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il convient de souligner que BIFMA et GreenGuard sont des certifications propres à un produit, tandis que WELL v2 et Fitwel v3 satisfont à des critères plus généraux de certification de gestion de programme. LEED v4 et GreenGlobes comprennent des crédits et des points associés à des critères de gestion propres aux produits et des critères plus généraux de gestion de programme.

RÉSUMÉ DES NORMES/CERTIFICATIONS DE DURABILITÉ						
Aspect	BIFMA	GreenGuard	WELL v2	FITWEL v3	LEED v4	Green Globes
Critères de produit	✓	✓			✓	✓
Critères de programme			✓	✓	✓	✓
Organisme/ origine	BIFMA (Business and Institutional Furniture Manufacturers Association)	Underwriters Laboratories (UL)	International WELL Building Institute (IWBI)	Center for Active Design (CfAD)	Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCA)	Initiative pour les bâtiments verts (IBV)
Objectif principal	Durabilité du mobilier et impact environnemental	Qualité de l'air intérieur et émissions	Santé et mieux-être dans les environnements bâtis	Santé et mieux-être dans les lieux de travail	Conception et construction de bâtiments durables	Conception et construction de bâtiments durables
Portée <sup>1</sup>	Propre au mobilier et aux produits d'intérieur	Axé sur la qualité de l'air intérieur	Axé sur la santé et le mieux-être des occupants des immeubles	Axé sur la création de milieux de travail plus sains	Conception et construction globales du bâtiment	Conception et construction globales du bâtiment
Principaux critères	Contenu des matériaux du produit, recyclabilité, consommation d'énergie et ergonomie	Niveaux d'émission, contenu chimique, essais de produits	Air, eau, alimentation, éclairage, forme physique, confort thermique, son, esprit	Activité physique, sécurité des occupants, commodités assurant le mieux-être, options d'aliments sains	Aménagement durable de l'emplacement, utilisation efficace de l'eau, énergie et atmosphère, matériaux et ressources, qualité de l'environnement intérieur, innovation	Aménagement durable de l'emplacement, efficacité énergétique, conservation de l'eau, utilisation des matériaux, qualité de l'air intérieur
Niveaux de certification	Certifié, Argent, Or, Platine	Certifié, Or, Platine	Certifié, Argent, Or, Platine	Certifié, Argent, Or, Platine	Certifié, Argent, Or, Platine	1 à 4 globes

<sup>1</sup> Soulignons que, dans ce contexte, la portée est axée sur les catégories de produits figurant dans ce document, mais que les types de certification dans ce tableau sont donnés au niveau du projet.

<b>Applicabilité géographique</b>	Principalement en Amérique du Nord	À l'échelle mondiale	À l'échelle mondiale	À l'échelle mondiale	À l'échelle mondiale	Principalement en Amérique du Nord
-----------------------------------	------------------------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	------------------------------------

### Harmonisation avec les spécifications de mobilier propres au produit

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des normes de certification en matière de durabilité et des principaux aspects relatifs aux spécifications de mobilier propres aux produits, en ce qui concerne le mobilier. Le but est de montrer clairement la façon dont différentes certifications peuvent avoir une incidence sur la réduction du plastique, mais aussi de mettre en évidence les lacunes qui renforcent la compréhension que des spécifications supplémentaires du mobilier doivent être ajoutées aux normes de certification de durabilité propres au produit énumérées ci-dessous.

Critères propres au produit	LEVEL par la BIFMA	GreenGuard	LEED v4	Green Globes
1. Autre matériau d'emballage				
2. Remplacement des matériaux recyclables	✓			
3. Matériau biologique non ligneux renouvelable	✓		✓	
4. Matériaux écologiques renouvelables (bois durable)	✓		✓	✓
5. Utilisation des bioplastiques				
6. Réduction du poids des composants en plastique				
7. Objectifs de réduction du pétrole brut				
8. Conception pour le démontage	✓	✓		✓
9. Normes de durabilité	✓	✓	✓	✓
10. Déclaration de produit élargie	✓			✓
11. Objectifs de réduction des répercussions sur le cycle de vie	✓	✓		✓
12. Solutions de rechange à matériaux multiples			✓	
13. Exigences relatives aux matériaux recyclables			✓	
14. Réacheminement des déchets solides	✓	✓	✓	✓

### Harmonisation avec les spécifications de mobilier propres au programme

Le tableau ci-dessous donne un aperçu général des normes de certification en matière de durabilité et des principaux aspects relatifs aux spécifications du mobilier propres au programme, en ce qui concerne le mobilier. L'objectif est de montrer clairement la façon dont différentes certifications peuvent avoir une incidence sur la réduction du plastique, mais aussi de mettre en évidence les lacunes qui renforcent la compréhension que des spécifications supplémentaires du mobilier doivent être ajoutées aux normes de certification de durabilité propres au produit énumérées ci-dessous.

Critères propres au programme	WELL v2	FITWEL v3	LEED v4	Green Globes
1. Adoption de bioplastiques				
2. Certification pour le contenu renouvelable		✓	✓	
3. Processus de fabrication en boucle fermée				
4. Normes d'analyse du cycle de vie (ACV) détaillées			✓	
5. Conception pour le démontage	✓	✓	✓	✓
6. ACV dynamique pour la norme de conception				✓
7. Modèles économiques d'ACV d'entrées-sorties				
8. Garantie prolongée				
9. Analyse du cycle de vie des matériaux recyclés			✓	
10. Rapports sur le contenu renouvelable		✓	✓	
11. Initiatives de réparation et de remise à neuf	✓			
12. Programmes des fournisseurs pour améliorer l'efficacité de l'emballage et de l'expédition des commandes				
13. Programme de reprise et responsabilités	✓	✓		
14. Contenu recyclable pondéré	✓		✓	
15. Programme de gestion des déchets	✓		✓	✓



## 3.0 Directives de certification propres aux produits

Voici une liste de normes de certification propres aux produits qui sont liées au mobilier. Chaque programme a sa propre structure de système de points comprenant des critères prédéterminés à l'égard desquels chaque projet peut obtenir des points pour atteindre différents niveaux de certification. La description et les critères pertinents sont fondés sur les renseignements actuellement connus, en date de février 2024. Pour obtenir les **directives** les plus récentes sur la certification des produits, consultez les liens URL intégrés à la suite de chaque critère.

### 3.1 LEVEL PAR LA BIFMA

La certification LEVEL repose sur la norme ANSI/BIFMA e3, Furniture Sustainability Standard, qui comprend les impacts environnementaux, sociaux et de santé et mieux-être d'un produit.

LEVEL est un système de certification par un tiers indépendant. Les produits peuvent se voir attribuer un NIVEAU 1, un NIVEAU 2 ou un NIVEAU 3; le NIVEAU 3 est le seuil le plus élevé qu'un produit peut atteindre. La certification de durabilité LEVEL repose sur la structure du système de cotation LEED du U.S. Green Building Council (USGBC). Dans chacune des quatre sections de la norme, des crédits peuvent être acquis en fonction du respect des produits à la norme ou des réalisations au-delà des exigences prescrites. Chaque crédit augmente la capacité des produits à atteindre un NIVEAU plus élevé (BIFMA, 2022).

	ARGENT : NIVEAU 1 (E1)	OR : NIVEAU 2 (E2)	PLATINE : NIVEAU 3 (E3)
	Total des points entre 32 et 44 dont au moins cinq sont liés au produit	Total des points entre 45 et 62 dont au moins 11 sont liés au produit	Total des points entre 63 et 100 dont au moins 18 sont liés au produit
Description	Le NIVEAU 1 est la certification de base, qui indique la conformité de base aux normes de durabilité BIFMA.	Le NIVEAU 2 représente un niveau d'engagement à l'égard de la durabilité plus élevé que le NIVEAU 1.	Le NIVEAU 3 est le niveau de certification le plus élevé, qui montre l'engagement le plus ferme à l'égard de la durabilité et des pratiques responsables.
Critères	À ce niveau, les produits satisfont aux exigences minimales en matière de durabilité et de performance environnementale.	À ce niveau, les produits satisfont à des critères de durabilité plus complets et avancés, ce qui indique une plus grande importance accordée à la responsabilité environnementale et sociale.	À ce niveau, les produits doivent satisfaire à l'ensemble de critères de durabilité les plus rigoureux et les plus complets, ce qui comprend les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

La réduction des déchets de plastique dans l'approvisionnement en mobilier peut appuyer les crédits BIFMA suivants. Il convient de souligner que même si l'objectif de la BIFMA est plus ambitieux que la réduction des déchets de plastique, ces crédits précis contribuent à cet objectif. Voici la liste des points possibles liés à la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier dans le cadre de cette certification. La réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier fait partie de chaque critère de crédit, mais peut contribuer à cette certification. Une base de données des produits ayant obtenu la certification de niveau se trouve dans le [site Web de la BIFMA](#).

Crédit	Critères	Points disponibles	Harmonisation avec un crédit LEED
6.2.2	Conception visant la durabilité, la réparation, la modernisation, la remise à neuf et le recyclage	1	✓
6.2.3	<b>Responsabilité élargie des produits</b>	1	✓
6.3.2	<b>Matériaux biologiques non ligneux renouvelables</b>	1	✓
6.3.4.1	<b>Contenu recyclé à 30 %</b>	1	
6.3.4.2	<b>Contenu recyclé à 50 %</b>	1	✓
6.3.5	<b>Emballage responsable</b>	1	
6.7.3	<b>Analyse du cycle de vie (MR Crédit 7)</b>	3	✓
6.4.2.1	<b>Inventaire de gestion des déchets solides, répartition et présentation des données</b>	1	
6.4.2.2	<b>Réacheminement des déchets solides</b>	1	
6.7.5	<b>Déclaration de produit environnemental</b>	1	✓
7.6.1	<b>Mobilier à faible émission – Condition préalable</b>	0	✓
7.6.2	<b>Mobilier à faible émission – Intermédiaire</b>	1	✓
7.6.3	<b>Mobilier à faible émission – Avancé</b>	1	✓

**Total** 14

## 3.2 GREENGUARD

**Dernière mise à jour fondée sur ULE 2818 Greenguard 2024**

La certification GREENGUARD est reconnue et citée dans plus de 400 programmes, normes et spécifications de bâtiments à l'échelle mondiale, dont WELL, Fitwel, LEED, CHPS, ASHRAE, Green Globes, NAHB, IgCC et d'autres.

De nombreux types de meubles intègrent des composants en plastique, comme des chaises, des tables et d'autres articles. La production de meubles qui comprennent des plastiques peut faire intervenir des procédés comme le moulage par injection, l'extrusion ou le laminage, qui peuvent émettre des composés organiques volatils (COV) et d'autres sous-produits chimiques. Une fois les meubles utilisés, en particulier dans les environnements intérieurs, il peut y avoir des problèmes de dégagement de gaz, car certains plastiques et les adhésifs utilisés dans la fabrication des meubles peuvent libérer des COV dans l'air intérieur, ce qui a une incidence sur la qualité de l'air intérieur. Cela est particulièrement pertinent dans le cas des espaces clos, où la ventilation peut être limitée. L'élimination des meubles, en particulier s'ils contiennent du plastique, peut créer des émissions pendant l'incinération ou l'enfouissement. Bien que GREENGUARD ne cible pas particulièrement la réduction des déchets de plastique, le processus de certification peut encourager les fabricants de meubles à adopter des pratiques qui s'harmonisent avec des objectifs plus vastes en matière de durabilité. La réduction des déchets de plastique dans l'approvisionnement en mobilier peut soutenir les efforts de certification GREENGUARD.

La certification GREENGUARD exige une surveillance et une vérification constantes pour assurer que les produits certifiés conservent leur statut d'articles à faible émission. L'accent mis sur la gérance des produits peut encourager les fabricants à concevoir des produits en tenant compte du démontage et du recyclage, contribuant ainsi à une gestion responsable de la fin du cycle de vie et à une réduction potentielle des déchets de plastique. Les émissions des produits sont mesurées en fonction des exigences d'essai GREENGUARD Certification Program Method for Measuring and Evaluating Chemical Emissions from Building Materials, Finishes and Furnishings Using Dynamic Environmental Chambers, UL 2821 par un laboratoire d'essais de la qualité de l'air intérieur accrédité reconnu par UL Environment.

Soulignons que GREENGUARD offre deux certifications. Bien que les deux certifications visent à atténuer l'impact des produits sur les environnements intérieurs, la certification GREENGUARD Or est souvent privilégiée pour les applications où des normes plus rigoureuses en matière d'émissions chimiques sont souhaitées.

	CERTIFICATION GREENGUARD DE BASE	GREENGUARD OR
Priorité	Faibles émissions de produits chimiques (COV) pour la qualité de l'air intérieur	Critères plus stricts pour réduire les émissions de produits chimiques, notamment les COV, la teneur totale en COV et d'autres produits chimiques préoccupants

Critères	Rigoureux, mais principalement axés sur les COV	Plus rigoureux et applicables aux COV, à la teneur totale en COV et à d'autres produits chimiques préoccupants
Utilisation type	Divers produits, dont le mobilier, les matériaux de construction et les biens de consommation	Recommandé pour les produits présents dans des environnements où la qualité de l'air intérieur est plus préoccupante, comme les écoles et les établissements de soins de santé

**UL 2818 GREENGUARD Certification Program for Chemical Emissions For Building Materials, Finish And Furnishings** comprend les critères suivants pour atténuer l'effet des émissions de produits chimiques. Il comprend des critères précis, applicables à des types de produits précis. Il convient de souligner que même si GREENGUARD tient compte des niveaux d'émission de divers matériaux, il n'établit pas d'exigences explicites pour la réduction de certains matériaux, comme le plastique. L'accent est mis sur la réduction au minimum des émissions plutôt que sur la réduction de l'utilisation de certains matériaux. De plus, les produits peuvent être certifiés GREENGUARD, mais tout de même avoir des répercussions environnementales à la fin de leur cycle de vie s'ils ne sont pas gérés de façon durable.

Types de produits maintenus aux pleins niveaux	Types de produits maintenus à un demi-niveau	Types de produits maintenus en fonction des critères de facteur d'émission
Isolation, finis de mur, revêtements de sol, peintures et revêtements, finis du bois, matériaux de construction de bâtiments, comptoirs, menuiserie d'agencement, adhésifs/scellants, systèmes de plafond, portes, filtres à air, textiles, produits d'affichage visuel, traitements des fenêtres, systèmes de postes de travail, mobilier de classe, mobilier résidentiel et murs mobiles	Matériaux des composants (rembourrage, adhésifs pour la construction de meubles, textiles pour panneaux de meubles, matériaux de surfaçage et isolation de meubles), matelas, literie et sièges	Meubles individuels, assemblages de composants

Paramètre	Niveaux de concentration complets  (applicable aux matériaux et finis de construction de bâtiments, aux finis de bois, aux comptoirs, à la menuiserie d'agencement, aux produits d'affichage visuel, au mobilier, aux systèmes de postes de travail, au mobilier de classe, au mobilier résidentiel et aux murs mobiles)	Demi-niveaux de concentration  (applicable aux matières constitutives, aux matelas, à la literie et aux sièges)	Niveaux de facteurs d'émission  (applicable aux meubles individuels et aux assemblages de composants)	
			Plan ouvert	Bureau privé
<b>Applicable à tous les produits</b>				
COV totaux (COVT)	≤ 0,5 mg/m <sup>3</sup>	≤ 0,25 mg/m <sup>3</sup>	345 µg/m <sup>2</sup> *h	694 µg/m <sup>2</sup> *h
Formaldéhyde	≤ 0,05 ppm	≤ 0,025 ppm	42,3 µg/m <sup>2</sup> *h	85,1 µg/m <sup>2</sup> *h
Aldéhydes totaux	≤ 0,1 ppm	≤ 0,05 ppm	2,8 µmol/m <sup>2</sup> *h 5,7 µmol/m <sup>2</sup> *h	5,7 µmol/m <sup>2</sup> *h
COV individuels	≤ 0,1 VLE	≤ 0,1 VLE	≤ 0,1 VLE	≤ 0,1 VLE
Liste des cancérigènes et des toxines reproductrices mesurés selon la proposition 65 de la Californie, aux États-Unis. Les données du National Toxicology Program et du Centre international de recherche sur le cancer doivent être présentées.				
<b>Applicable seulement à des produits précis</b>				
4-phénylcyclohexène5	≤ 0,0065 mg/m <sup>3</sup> ≤ 0,05 mg/m <sup>3</sup>	≤ 0,0033 mg/m <sup>3</sup> ≤ 0,025 mg/m <sup>3</sup>	4,5 µg/m <sup>2</sup> *h S. o.	19,0 µg/m <sup>2</sup> *h S. o.

Pour la certification GREENGUARD Or, les émissions des produits doivent satisfaire aux critères de concentration d'exposition supplémentaires du tableau X ou au facteur d'émission ANSI/BIFMA e3-2012, annexe C, et aux critères de facteur d'émission supplémentaires du tableau X, applicables aux meubles individuels et aux assemblages de composants. Les critères doivent être respectés à un point temporel non antérieur à 168 heures (sept jours) et non ultérieur à 336 heures (14 jours) sans préconditionnement du produit. La conformité peut être atteinte à des points temporels antérieurs à 336 heures, à condition qu'il soit démontré que les émissions ont déjà atteint un sommet.

**Tableau 1**

COV1 individuels	Valeur limite d'exposition (VLE) $\leq 1/100$ TLV et niveau d'exposition chronique de référence <b>CA</b> $\leq 1/2$ (sièges de bureau : VLE $\leq 1/100$ et niveau d'exposition chronique de référence <b>CA</b> $\leq 1/4$ )
Formaldéhyde	$\leq 0,0073$ ppm/7,3 ppb (sièges de bureau : $\leq 0,00365$ ppm/3,65 ppb)
1-méthyl-2-pyrrolidine	$\leq 0,16$ mg/m <sup>3</sup> (sièges de bureau : $\leq 0,08$ mg/m <sup>3</sup> )
COV totaux	$\leq 0,22$ mg/m <sup>3</sup>
Aldéhydes totaux	$\leq 0,043$ ppm/43 ppb
PM10 ( $\leq 10 \mu\text{m}$ )	$\leq 0,02$ mg/m <sup>3</sup>

**COV INDIVIDUELS**

N° du Chemical Abstracts Service	CHIMIQUE	Critères du plan ouvert	Critères du bureau privé
		( $\mu\text{g}/\text{m}^2\text{h}$ )	( $\mu\text{g}/\text{m}^2\text{h}$ )
1634-04-4	Éther méthylique ter-butylique	2 762	5 569
50-00-0	Formaldéhyde	6,2	23
56-23-5	Tétrachlorure de carbone	14	28
75-35-4	Dichloro-1,1 éthylène	24	49
78-59-1	ne 24 49 78-59-1 I	691	1 392
COV totaux		152	306
		1,2	2,4



## 4.0 Orientation sur la certification de projet

Voici une liste de normes de certification en matière de durabilité et de mieux-être des projets qui comprennent des stratégies liées au mobilier. Chaque norme a sa propre structure de système de points comprenant des critères prédéterminés à l'égard desquels chaque projet peut obtenir des points pour atteindre différents niveaux de certification. Soulignons que LEED v4 et GreenGlobes comprennent des critères relatifs au programme *et* au produit. La description et les critères pertinents sont fondés sur les renseignements actuellement connus, en date de février 2024. Pour obtenir les plus récentes directives sur les **normes** de certification, consultez les liens URL indiqués à la suite de chaque critère.

## 2.1 FITWEL

**Dernière mise à jour et fondée sur la version 2.1 (v2.1), 2024.**

FITWEL est un système de certification axé sur la promotion de la santé et du mieux-être dans l'environnement bâti. Bien que FITWEL ne soit pas explicitement axé sur la réduction du plastique, certaines de ses caractéristiques peuvent contribuer indirectement à la mise en place de pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement, ce qui comprend les efforts pouvant réduire l'utilisation du plastique.

Fitwel v3 est actuellement en mode aperçu, mais le contenu peut être consulté au moyen d'un clic sur le lien suivant (Fitwel v3). Comme Fitwel v3 n'est pas entièrement introduite actuellement, la réduction des déchets de plastique dans l'approvisionnement en mobilier pourrait appuyer les points suivants de FITWEL v2.1. Les certifications Fitwel accordent des notes de 1, 2 ou 3 étoiles, selon le nombre de points obtenus.

Catégorie	Crédit	Points possibles
<b>6.3 Adopter et mettre en œuvre une politique de qualité de l'air intérieur (QAI)</b>	<p>Mobilier : Présenter une copie officielle de la politique sur la QAI (signée et datée sur papier à en-tête officiel) qui satisfait à tous les critères énumérés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour obtenir le crédit Fitwel, les produits et les matériaux doivent être certifiés GREENGUARD Or;</li> <li>• être mis à l'essai et jugés conformes à la méthode normalisée V1.1–2010 ou V1.2-2017 du California Department of Public Health;</li> <li>• être mis à l'essai et jugés conformes au Programme d'essais et d'évaluation de l'AgBB (2010);</li> <li>• satisfaire au crédit 12 de Green Star – Interiors v1.2 pour les polluants intérieurs afin de démontrer la conformité des matériaux à faible émission; ou</li> <li>• être conformes à la norme ISO 16000-3 : 2010, ISO 16000-6: 2011, ISO 16000-9: 2006, normes ISO 16000-11:2006 testées en parallèle avec la norme d'AgBB</li> <li>• Le mobilier neuf doit être conforme à la norme ANSI/BIFMA M7.1-2011.</li> </ul>	2,52

<p><b>6.6 Adopter et mettre en œuvre une politique d'achats écologiques</b></p>	<p>Présenter une copie officielle du plan d'achats écologiques (signée et datée sur papier à en-tête officiel) pour le lieu de travail ou l'immeuble qui décrit en détail un cadre d'achat et un plan de mise en œuvre applicables à la sélection de produits et de services ayant des répercussions environnementales réduites. Les produits doivent respecter une des directives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jugés conformes au programme Comprehensive Procurement Guideline (CPG) de l'EPA et inclus dans le répertoire des fournisseurs de produits conformes à la CPG.</li> <li>• Jugés conformes à l'étiquette Safer Choice de l'EPA</li> <li>• Certifiés ECOLOGO</li> <li>• Certifiés par le Global Ecolabelling Network (GEN)</li> </ul> <p>Les produits durables peuvent présenter une combinaison des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils comprennent les matériaux recyclés;</li> <li>• Le processus de production préserve les ressources naturelles;</li> <li>• Ils préviennent la pollution;</li> <li>• Ils contiennent moins de substances toxiques que les autres produits;</li> <li>• Ils encouragent les pratiques favorables à l'environnement;</li> <li>• Ils utilisent des solutions de rechange énergétiques aux combustibles fossiles.</li> </ul>	<p>0,56</p>
<b>Total</b>	<b>3,08</b>	

## 2.5 Certification de la norme de construction WELL

**Dernière mise à jour fondée sur la version 2 (v2), 2024.**

### Version courante

WELL est une norme qui vise à améliorer la santé, le confort ou les connaissances des occupants des immeubles au moyen de pratiques de conception qui améliorent la santé et le mieux-être. Il s'agit d'un système de points qui peut être appliqué aux immeubles nouveaux ou existants, aux projets d'intérieur commerciaux et au développement communautaire. La certification tient compte de la conception et de la construction de projets ainsi que sur l'exploitation des immeubles. Trois niveaux sont attribués aux immeubles : Argent, Or et Platine (Well Building Standard, 2023).

Les aspects suivants peuvent contribuer à l'obtention de crédits de certification Well.

Il existe plusieurs certificats bien établis utilisés dans l'industrie du mobilier qui peuvent faciliter la détermination du mobilier adéquat. Les produits Cradle to Cradle Certified® indiquent un engagement ferme à utiliser des matériaux approuvés dans l'économie circulaire, tandis que ceux qui sont certifiés GREENGUARD Or répondent à des exigences strictes en matière de COV (X10, X11). Les produits qui comportent une déclaration environnementale de produit (DEP) présentent une ventilation très détaillée des matériaux, qui peut indiquer exactement quels matériaux ont été utilisés dans l'ensemble du processus de fabrication du produit, ce qui peut avoir un effet positif sur les catégories X08 et X14.

La réduction des déchets de plastique dans l'approvisionnement en mobilier peut appuyer les crédits WELL v2 suivants :

### CATÉGORIE (CONCEPT) : MATÉRIAUX

Catégorie	Crédit	Points possibles
<p><b>X04 Gestion des résidus</b></p> <p>La gestion et l'élimination constantes et sécuritaires des déchets dangereux, dont les déchets de construction et de démolition.</p>	<p><b>Gestion des déchets dangereux</b></p> <p>Le projet tient compte des déchets dangereux par les moyens suivants :</p> <p>Un plan de gestion des déchets traite de la gestion des déchets dangereux suivants, conformément au Titre 40 du Code of Federal Regulations de l'Environmental Protection Agency, partie 273, Standards for Universal Waste Management, sous-partie B ou C (selon le cas) :</p> <p>Piles [54] Pesticides [54] Appareils et lampes pouvant contenir du mercure</p>	<p>2</p>

	<p>Un plan de flux de déchets comprend ce qui suit :</p> <p>Accès à une poubelle;  Réduction des déchets ou de la source (dont la prévention, la réduction au minimum et la réutilisation);  Recyclage et récupération des matériaux (dont les piles, les pesticides, les lampes et l'équipement contenant du mercure);  Élimination des déchets.</p>	
<p><b>X08 Réduction des matériaux dangereux</b></p> <p>Restriction des métaux lourds dans divers matériaux et produits de construction, dont le mobilier et l'ameublement et les composants électriques.</p>	<p><b>Limiter les déchets dangereux</b></p> <p>Pour tout l'ameublement et le mobilier récemment installés (dont les textiles, les finis et les teintures), tous les composants qui représentent au moins 5 %, en poids, du mobilier ou de l'ameublement respectent les seuils suivants pour la teneur en matériaux :</p> <p>Mercure inférieur à 100 ppm;  Cadmium inférieur à 100 ppm;  Antimoine inférieur à 100 ppm;  Chrome hexavalent dans des finis plaqués inférieur à 1 000 ppm.</p>	<p>1</p>
<p><b>X10 Réduction des composés volatils</b></p> <p>Restriction des composés dangereux de COV et de COSV, des ignifuges halogénés, de l'urée-formaldéhyde et de certains phtalates couramment utilisés dans les matériaux et les produits de construction.</p>	<p><b>Partie 1 : Gérer les composés organiques volatils (COV)</b></p> <p>Pour tous les espaces  Les exigences suivantes sont respectées :</p> <p>Au moins 20 %, en coût, des composants récemment installés suivants contiennent des ignifuges halogénés à moins de 100 ppm ou dans la mesure permise par le code local :</p> <p>Mobilier;  Membranes de fenêtres et d'imperméabilisation, cadres de portes et de fenêtres et parements;  Revêtements de sol, carreaux de plafond et revêtements muraux;  Tuyauterie et câbles électriques, conduits et boîtes de jonction;  Isolation acoustique et thermique;  Isolation des conduits et des tuyaux.</p> <p>Au moins 20 %, en coût, des composants récemment installés suivants contiennent de l'urée-formaldéhyde à moins de 100 ppm ou dans la mesure permise par le code local :</p>	<p>2</p>

	<p>Produits de bois composite; Adhésifs et résines de stratification; Isolation thermique.</p>	
	<p><b>Partie 2 : Gérer les composés organiques semi-volatils (COSV)</b></p> <p>Pour tous les espaces Les exigences suivantes sont respectées :</p> <p>Au moins 20 %, en coût, des composants récemment installés suivants contiennent des phtalates totaux à moins de 100 ppm ou dans la mesure permise par le code local :</p> <p>Revêtements de sol, y compris les revêtements de sol et les tapis souples et durs; Revêtements muraux, stores et stores pour fenêtres, rideaux de douche, meubles et meubles capitonnés; Tuyaux de plomberie et membranes étanchantes à l'humidité.</p> <p>Tous les composants électriques nouvellement installés contiennent des phtalates dont la concentration totale est inférieure à 1 000 ppm ou est conforme à la mesure permise par le code local dans les cas suivants :</p> <p>Avertisseurs d'incendie, compteurs, capteurs, thermostats et interrupteurs de coupure de charge.</p>	<p>1</p>
	<p><b>Partie 3 : Acheter des produits conformes</b></p> <p>Pour tous les espaces Les projets ont mis en place un programme qui précise ce qui suit :</p> <p>Achats futurs pour la réparation, la rénovation ou le remplacement de matériaux et de produits de construction conformes aux exigences pour la totalité des composants énumérés à la partie 1 : Gérer les composés organiques volatils et la partie 2 : Gérer les composés organiques semi-volatils (COSV)</p>	<p>1</p>

<p><b>X11 Contrôle des émissions à long terme</b></p> <p>Mise à l'essai et respect des seuils d'émission pour le mobilier et l'ameublement récemment achetés, le revêtement de sol et l'isolation.</p>	<p>Partie 1 : Gérer les émissions liées au mobilier et à l'ameublement</p> <p>Pour tous les espaces Le mobilier et l'ameublement récemment installés respectent les seuils d'émission de COV établis par un des programmes suivants, et permettent d'accumuler des points selon le tableau ci-dessous :</p> <p>Pourcentage de conformité par coût 50 % (1 point) 90 % (2 points)</p> <p>ANSI/BIFMA e3-2011 Furniture Sustainability Standard, section 7.6.1 ou 7.6.2, testées conformément à la méthode normalisée ANSI/BIFMA M7.1-2011 ou toute autre version plus récente.[95]</p> <p>California Department of Public Health (CDPH) Standard Method v.1.1-2010 ou toute version plus récente.</p>	<p>2</p>
<p><b>X13 Précautions plus grandes à l'égard des matériaux</b></p> <p>Vérification et étiquetage des produits conformément aux programmes qui limitent l'utilisation d'ingrédients dangereux dans les matériaux et les produits.</p>	<p>Sélectionner des matériaux optimisés</p> <p>Pour tous les espaces Le mobilier récemment installé, le mobilier encastré, les finis intérieurs et les matériaux de finition sont conformes à une certaine combinaison des programmes suivants et permettent d'accumuler des points selon le tableau ci-dessous :</p> <p>Pourcentage de conformité par coût 15 % (1 point) 25 % (2 points)</p> <p>Declare : Living Building Challenge Red List Free Declare: Étiquette Living Building Challenge Compliant ou Living Product Challenge</p> <p>Aucune substance GreenScreen® Benchmark 1, List Translator 1 ou List Translator Possible d'une teneur supérieure à 1 000 ppm, tel que vérifié par un toxicologue qualifié ou un hygiéniste industriel agréé.</p> <p>Produits Cradle to Cradle Certified<sup>MC</sup> au niveau Bronze, Argent, Or ou Platine dans la catégorie Material Health ou produits accompagnés d'un certificat Material Health au niveau Bronze, Argent, Or ou Platine du Cradle to Cradle Products Innovation Institute.</p>	<p>2</p>
<p><b>X14 Transparence des matériaux</b></p>	<p><b>Promouvoir la divulgation des ingrédients</b></p>	<p>2</p>

<p>Compilation et disponibilité des descriptions de produits, avec les ingrédients évalués et divulgués jusqu'à 1 000 ppm, au moyen d'étiquettes transparentes.</p>	<p><b>Information sur les matériaux</b></p> <p>Tous les finis intérieurs et les matériaux de finition nouvellement installés, l'ameublement (dont les postes de travail) et le mobilier encastré comportent une combinaison des descriptions de matériaux suivantes, les ingrédients étant identifiés et divulgués à 1 000 ppm et les points obtenus selon le tableau ci-dessous :</p> <p>Pourcentage minimal par coût                  25 % (selon le coût) – (1 point)                  50 % (selon le coût) (2 points)</p> <p>Étiquette de déclaration</p> <p>Déclaration sanitaire de produit</p> <p>Toute méthode de vérification et de divulgation des dangers acceptée dans le crédit MR LEED v4 du USGBC : Divulgation et optimisation des produits de construction – Ingrédients des matériaux, Option 1 : déclaration des ingrédients des matériaux.</p> <p>ET</p> <p><b>Bibliothèque de matériaux</b></p> <p>Les exigences suivantes sont respectées :</p> <p>Une bibliothèque numérique ou physique des produits conformes est mise à la disposition des occupants, comme élément de la bibliothèque de ressources requise par la caractéristique C01 : Sensibilisation à la santé et au mieux-être. La bibliothèque est bien en vue et facilement accessible aux occupants.</p>	
	<b>Total</b>	<b>13</b>

## 2.3 Leadership in Energy and Environmental Design

**Dernière mise à jour et fondée sur la version 4 (LEED v4 et v4.1), 2024**

La certification LEED est une vérification indépendante faite par un tiers visant à reconnaître les immeubles durables, résilients et à rendement élevé. Un des principaux domaines de rendement comprend le choix des matériaux, qui peut être appuyé par le choix du mobilier et des matériaux d'aménagement. Un des quatre niveaux suivants est attribué aux projets selon la note obtenue : Certifié, Argent, Or et Platine. USGBC offre un outil en ligne pour aider les utilisateurs à définir quel système de cotation convient le mieux à leur projet.

Les crédits LEED suivants peuvent être appuyés par l'approvisionnement en mobilier. Pour voir une description complète de chaque crédit, rendez-vous [ici](#) (USGBC, 2023).

### LEED ID+C : Intérieurs commerciaux

#### CATÉGORIE : MATÉRIAUX ET RESSOURCES

Crédit	Exigences		Points possibles
<b>Réduction des impacts sur le cycle de vie des intérieurs</b>  (chaque option ou les deux)  *Pour de plus amples renseignements sur les options, rendez-vous <a href="#">ici</a> .	Option 1 : Réutilisation du mobilier intérieur et des éléments non structuraux (d'un à trois points)	Parcours 1 : Réutilisation du mobilier et des éléments non structuraux intérieurs	1-3  10 % : 1 25 % : 2 40 % : 3
		Parcours 2 : Réutilisation du mobilier ou des éléments structuraux intérieurs	20 % : 1 40 % : 2
	Option 2 : Conception flexible et démontage (d'un à deux points)	Appliquer un processus de planification intégrée pour augmenter la durée de vie utile de l'espace du projet.	1-2
	Option 3 : Évaluation du cycle de vie de l'intérieur des immeubles (d'un à trois points, <b>AC</b> et vente au détail)	Parcours 1 : Effectuer une évaluation du cycle de vie de l'intérieur du projet	1
Parcours 2 : Satisfaire aux exigences du parcours 1 et effectuer une évaluation du cycle de vie de la conception intérieure du projet par rapport à un projet d'aménagement intérieur de base (deux points).		2	

		Parcours 3 : Satisfaire aux exigences du parcours 2 et intégrer les matériaux de réutilisation ou de récupération de l'immeuble à la portée des travaux du projet. Démontrer des réductions d'au moins 20 % par rapport à la base de référence d'un projet d'intérieur pour le potentiel de réchauffement climatique et démontrer une réduction d'au moins 10 % dans deux des catégories d'impact supplémentaires énumérées ci-dessous.	3
<b>Total</b>			<b>4</b>

Crédit	Exigences		Points possibles
<p><b>Déclarations environnementales de produit</b></p> <p>(chaque option ou les deux)</p> <p>*Pour de plus amples renseignements sur les options, rendez-vous ici.)</p>	<p>Option 1 : Déclaration environnementale de produit (1 point)</p>	<p>Utiliser au moins dix produits différents installés en permanence provenant d'au moins trois fabricants différents qui satisfont à un des critères de divulgation ci-dessous.</p> <p><b>Évaluation du cycle de vie et déclarations environnementales de produit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les produits dont l'analyse du cycle de vie a fait l'objet d'un examen critique et est accessible au public et qui sont conformes à la norme ISO 14044 et qui ont au moins une portée allant de la fabrication au départ de l'usine sont évalués comme étant des produits entiers aux fins du calcul de l'obtention du crédit.</li> <li>- DEP de type III propre au produit – Examinée à l'interne. Produits dont l'analyse du cycle de vie a fait l'objet d'un examen critique interne, conformément à la norme ISO 14071. Les produits ayant des DEP propres aux produits internes, qui sont conformes aux normes ISO 14025 et EN 15804 ou ISO 21930 et qui ont au moins une portée allant de la fabrication au départ de l'usine sont évalués comme étant des produits entiers aux fins du calcul de l'obtention du crédit.</li> <li>- DEP de type III à l'échelle de l'industrie – Produits certifiés par un tiers (type III) qui comprennent une vérification externe, dans lesquels le fabricant est explicitement reconnu comme participant par l'exploitant du programme. Les produits ayant des DEP à l'échelle de l'industrie, qui sont conformes aux normes ISO 14025 et EN 15804 ou ISO 21930 et qui ont au moins une portée allant de la fabrication au départ de l'usine, sont évalués comme étant des produits entiers aux fins du calcul de l'obtention du crédit.</li> </ul> <p><b>Déclarations environnementales de produit conformes aux normes ISO 14025 et EN 15804 ou ISO 21930 et ayant au moins une portée allant de la fabrication au départ de l'usine.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DEP de type III propre à un produit – Les produits certifiés par un tiers (type III) qui comprennent la vérification externe et l'examen critique externe sont évalués comme représentant 1,5 produit aux fins du calcul de l'obtention du crédit.</li> </ul>	1
	<p>Option 2 : Optimisation du carbone intrinsèque/de l'ACV</p>	<p>Utiliser des produits qui comportent un rapport d'optimisation du carbone intrinsèque conforme ou un plan d'action distinct de l'ACV ou de la DEP. Utiliser au moins cinq produits installés en permanence provenant d'au moins trois fabricants différents.</p>	1
<b>Total</b>			<b>2</b>

Crédit	Exigences	Points possibles
<p><b>Approvisionnement responsable en matières premières</b></p> <p>*Pour plus de plus amples détails, rendez-vous ici.</p>	<p>Utiliser des produits provenant d’au moins trois fabricants différents qui correspondent à au moins un des critères d’approvisionnement et d’extraction responsables ci-dessous pour au moins 15 %, en coût, de la valeur totale des produits de construction installés en permanence dans le cadre du projet (un point).</p> <p>Utiliser des produits provenant d’au moins cinq fabricants différents qui correspondent à au moins un des critères d’approvisionnement et d’extraction responsables ci-dessous pour au moins 30 %, en coût, de la valeur totale des produits de construction installés en permanence dans le cadre du projet (deux points).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabilité plus grande des producteurs</li> <li>• Biomatériaux</li> <li>• Produits du bois</li> <li>• Réutilisation des matières</li> <li>• Contenu recyclé</li> </ul>	<p>1-2</p>
<b>Total</b>		<b>2</b>

Crédit	Exigences		Points possibles
<p><b>Ingrédients des matériaux</b></p> <p>(chaque option ou les deux)</p> <p>*Pour de plus amples renseignements sur les options, rendez-vous ici.)</p>	<p>Option 1 : Rapport sur les ingrédients des matériaux</p>	<p>Utiliser au moins dix produits différents installés en permanence provenant d'au moins trois fabricants différents qui utilisent un des programmes suivants pour démontrer l'inventaire des matériaux dangereux du produit à au moins 0,1 % (1 000 ppm).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Norme de durabilité du mobilier ANSI/BIFMA e3</li> <li>- Cradle to Cradle (produit réutilisable pour la fabrication)</li> <li>- Declare</li> <li>- Facts – NSF/ANSI 336</li> <li>- Étiquettes de santé publique Global Green émises après le 1<sup>er</sup> janv. 2020</li> <li>- Déclarations sanitaires de produit</li> <li>- Living Product Challenge</li> <li>- Inventaire du fabricant</li> <li>- Certification Product Lens</li> </ul>	<p>1</p>
	<p>Option 2 : Optimisation des ingrédients des matériaux</p>	<p>Utiliser des produits qui comportent un rapport d'optimisation des ingrédients des matériaux ou un plan d'action conforme. Utiliser au moins cinq produits installés en permanence provenant d'au moins trois fabricants différents.</p>	<p>1</p>
<b>Total</b>			<p><b>2</b></p>

Crédit	Exigences		Points possibles
<p><b>Gestion des déchets de construction et de démolition</b></p> <p>(chaque option ou les deux)</p> <p>*Pour de plus amples détails sur les options, rendez-vous ici.)</p>	<p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets de construction et de démolition et obtenir des points grâce à la prévention ou au réacheminement des déchets.</p>	<p>Option 1 : Suivre le plan de gestion des déchets et détourner au moins 50 % de tous les matériaux de construction et de démolition des décharges et des installations d'incinération (1 point)</p>	<p>1</p>
		<p>Suivre le plan de gestion des déchets et prévenir la production de déchets grâce à des stratégies de conception de réutilisation et de réduction à la source. Récupérer ou recycler au moins 50 % des débris de rénovation et de démolition, et utiliser des stratégies de conception et des techniques de construction réduisant au minimum la quantité de déchets pour les nouveaux éléments de construction.</p>	<p>1-2</p>
<b>Total</b>			<p><b>3</b></p>

## 3.2 Green Globes (nouvelles constructions et intérieurs durables)

Le programme Green Globes (auparavant appelé BREEAM/Green Leaf) est un système de cotation par points de la durabilité utilisé pour évaluer la performance environnementale des immeubles existants et des projets. Il peut être utilisé tant pour les nouvelles constructions (dont les rénovations majeures) que pour l'aménagement intérieur de locaux existants. La performance obtient d'un à quatre Green Globes, en fonction d'une note évaluée.

	UN GREEN GLOBES De 35 à 54 %	DEUX GREEN GLOBES De 55 à 69 %	TROIS GREEN GLOBES De 70 à 84 %	QUATRE GREEN GLOBES De 85 à 100 %
Critères	Démontre un engagement ferme envers l'efficacité des ressources, la réduction des impacts environnementaux et l'amélioration du mieux-être des occupants.	Démontre des réalisations importantes en matière d'efficacité des ressources, de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration du mieux-être des occupants.	Démontre un succès exceptionnel en matière d'efficacité des ressources, de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration du mieux-être des occupants.	Démontre un leadership de calibre mondial en matière d'efficacité des ressources, de réduction des impacts environnementaux et d'amélioration du mieux-être des occupants.

L'approvisionnement en mobilier peut appuyer l'obtention de crédits pour les programmes Green Globes for New Construction 2021 et FitUp. Voici des critères qui pourraient contribuer à l'atténuation de la quantité de déchets de plastique dans ces catégories précises du programme Green Globes.

### Green Globes for New Construction 2021 (NC) – Version 1.0

Le [programme Green Globes for New Construction \(NC\) de GBI](#) évalue la durabilité environnementale, la santé et le mieux-être des futurs locataires et la résilience des nouveaux projets de construction et des grands projets de rénovation grâce à la science et à la recherche les plus récentes et à l'harmonisation des activités avec les progrès techniques.

(Green Globes, 2024). Voici la liste des points possibles liés à la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier dans le cadre de cette certification. Soulignons que la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier est prise en compte dans chaque critère de crédit, mais peut contribuer à cette certification.

## Attribution des points Green Globes pour les nouveaux projets de construction

	Nombre de points maximum	Points possibles liés à la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier
Gestion de projet	100	
Emplacement	150	
Énergie	260	
Efficiencia de l'eau	190	
Matériaux	150	0-42
Environnements intérieurs	150	0-5
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>47</b>

## MATÉRIAUX

Catégorie	Sous-catégorie	Crédit	Points disponibles
Cycle de vie du produit	Cycle de vie du produit	5.2.1.1 (ANSI n° 10.2.1.1) Combien de produits comprennent des vérifications/certifications de tiers qui évaluent le cycle de vie du produit de la fabrication au départ de l'usine?	29
Réutilisation des structures et des matériaux existants	Réutilisation des matériaux hors site	5.5.2.2 (ANSI n° 10.5.2.2) Quel pourcentage de l'ameublement (dont le mobilier modulaire) est réutilisé, récupéré OU remis à neuf en prévision d'une réutilisation dans le cadre du projet?	4
Déchets	Déchets de construction	5.6.1.1 (ANSI n° 10.6.1.1) Un plan de gestion des déchets préalable à la construction a-t-il été créé avant la mise en œuvre de toute activité de construction ou de démolition?	2
		5.6.1.2 (ANSI n°10.6.1.2) Un rapport sommaire final sur la gestion des déchets a-t-il été préparé après la construction pour consigner les résultats de la mise en œuvre du plan de gestion des déchets préalable à la construction?	1
		5.6.1.4 (ANSI n° 10.6.1.4) Quel pourcentage des déchets de construction, dont les déchets de démolition d'immeuble et les emballages, est détourné des décharges par le recyclage, la réutilisation, la réaffectation ou le compostage?	6
<b>Total</b>			<b>42</b>

## ENVIRONNEMENTS INTÉRIEURS

Catégorie	Sous-catégorie	Crédit	Points possibles
Contrôle à la source et mesure des polluants intérieurs	Composés organiques volatils	6.2.1.4 (ANSI n° 11.2.1.4) Le mobilier, la menuiserie d'agencement, les armoires, les postes de travail et les sièges sont-ils conformes aux limites prévues par la réglementation ci-dessous en matière d'émissions de COV OU sont-ils certifiés?	0-1
		6.2.1.4.1 100 %, en coût, des meubles installés sont conformes à la norme ANSI/BIFMA e3 Section 7.6.1 Low Emitting Furniture - Prerequisite OU sont certifiés.	0-1
		6.2.1.4.2 90 %, en coût, des meubles installés sont conformes à la norme ANSI/BIFMA e3 Section 7.6.2 Low Emitting Furniture - Intermediate OU sont certifiés.	0-1
		6.2.1.4.3 70 %, en coût, des meubles installés sont conformes à la norme ANSI/BIFMA e3 Section 7.6.3 Low Emitting Furniture - Advanced OU sont certifiés.	0-2
<b>Total</b>			<b>3</b>

## Green Globes pour les intérieurs durables

[Green Globes pour les intérieurs durables](#) se concentre uniquement sur les questions associées à la portée des travaux de l'architecte d'intérieur ou du concepteur d'intérieur. La certification peut être obtenue par les propriétaires d'immeubles et les locataires d'espaces commerciaux et institutionnels qui souhaitent améliorer la durabilité de leur espace de travail grâce à des éléments relevant du domaine de l'équipe de design d'intérieur (Green Globes, 2024). Voici la liste des points possibles liés à la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier dans le cadre de cette certification. Soulignons que la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier est prise en compte dans chaque critère de crédit, mais peut contribuer à cette certification.

### Attribution de points Green Globes pour les intérieurs durables

	Nombre de points maximum	Points possibles liés à la réduction du plastique dans l'approvisionnement en mobilier
Gestion de projet	70	
Énergie	300	
Eau	90	
Matériaux et ressources	250	170
Émissions et autres répercussions	40	
Environnements intérieurs	250	18
<b>Total</b>	<b>1000</b>	<b>188</b>

## MATÉRIAUX ET RESSOURCES

Catégorie	Sous-catégorie	Crédit	Points possibles
Aménagements intérieurs (dont les finis et l'ameublement)		4.1 Parcours A – Parcours de performance pour les aménagements intérieurs	0-60
		4.1 Parcours B – Parcours prescriptif pour les aménagements intérieurs  Une évaluation du cycle de vie et une comparaison relative d'au moins deux autres aménagements intérieurs (dont les finis et l'ameublement) ont-elles été effectuées pendant la conception, qui a permis de choisir un aménagement intérieur ayant l'impact environnemental prévu le moins grand par rapport à des applications comparables?	0-50

		<p>4.1.2.1 Selon l'application et la spécification adéquates de produits comparables, quel pourcentage des matériaux et des produits d'aménagement intérieur (dont les finis et l'ameublement) sélectionnés (en fonction du coût) comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des déclarations environnementales de produit (DEP) qui utilisent une DEP vérifiée par l'exploitant du programme, sont conformes aux normes ISO et comprennent au minimum la portée de la fabrication au départ de l'usine : <ul style="list-style-type: none"> <li>DEP à l'échelle de l'industrie (générique)? Les produits précisés pour l'aménagement intérieur doivent-ils comprendre une DEP de type III.</li> </ul> </li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DEP propre à la marque : Les produits prescrits pour l'aménagement intérieur doivent-ils comprendre une DEP de type III, lorsque les DEP concernent des produits propres au fabricant?</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des certifications de tiers fondées sur une ou plusieurs normes à attributs multiples élaborées dans le cadre d'un processus consensuel d'un organisme d'élaboration de normes approuvé? Par exemple, les normes d'évaluation de la durabilité NSF, les normes de durabilité UL Environment, le cadre Sustainable Minds Transparency Report<sup>MC</sup> et d'autres normes d'évaluation consensuelles fondées sur de multiples attributs.</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>une évaluation du cycle de vie des produits vérifiée par un tiers fondée sur les normes ISO 14040:2006 et ISO 14044:2006 et tenant au moins compte de la portée allant de la fabrication au départ de l'usine?</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certifications en foresterie durable de tiers?</li> </ul> <p>39 % (50 points)  De 25 à 39 % (35 points)  De 10 à 24 % (20 points)  De 1 à 9 % (0 point)</p>	0-50
<b>Utilisation réduite au minimum des matériaux intérieurs</b>		4.2.1 Utilise-t-on du mobilier qui peut être converti de façon à avoir plusieurs fonctions (p. ex. des sièges qui peuvent également être utilisés pour dormir)?	0-10
<b>Déconstruction, démontage et remontage</b>		1.1 Systèmes de mobilier modulaire?	0-15
		1.2 Solutions de menuiserie d'agencement modulaire?	0-15
		1.3 Les assemblages sont-ils construits pour être érigés au moyen de méthodes de fixation facilement amovibles et réutilisables?	0-15

<b>Déchets</b>	<b>Déchets de construction et d'exploitation</b>	4.4.1.1 Quel pourcentage des déchets de construction, dont les déchets de démolition des immeubles intérieurs, sera détourné des décharges? > 74 % (20 points) De 50 à 74 % (15 points) < 50 % (0 point)	Po0-20
		4.4.1.3 Des composants de l'aménagement intérieur sont-ils fabriqués selon des méthodes de construction préfabriquée?	0-5
<b>Réutilisation des éléments non structuraux</b>		4.6.1 Quel pourcentage des plafonds intérieurs, des cloisons intérieures, des portes et des cadres ou des armoires en place seront réutilisés dans le cadre du projet?  > 95 % (10 points) De 81 à 95 % (9 points) De 66 à 80 % (8 points) De 41 à 65 % (7 points) De 26 à 40 % (6 points) De 10 à 25 % (5 points) < 10 % (0 point)	0-10
		4.6.2 Quel pourcentage du mobilier en place (dont le mobilier modulaire) sera réutilisé ou remis à neuf en prévision d'une réutilisation dans le cadre du projet?  > 65 % (10 points) De 41 à 65 % (8 points) De 26 à 40 % (6 points) De 10 à 25 % (4 points) < 10 % (0 point) De 10 à 25 % (5 points) < 10 % (0 point)	0-10
<b>Total</b>			<b>3</b>

## ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR

Catégorie	Sous-catégorie	Crédit	Points possibles
Contrôle à la source des polluants intérieurs	Composés organiques volatils (COV)	6.2.1.1 Les adhésifs et les produits d'étanchéité doivent-ils respecter les limites prescrites en matière de COV ou être certifiés?	0-9
		6.2.1.7 Le mobilier et les sièges des systèmes doivent-ils être conformes aux limites prescrites en matière de COV ou être certifiés?	0-9
<b>Total</b>			<b>0-18</b>

## Ressources de SPAC

Manuel [URL](#)

Tableau de bord : [URL](#)

OPSDP [URL](#)

Lien de L'AMA [URL](#)

Clauses sur l'emballage de SPAC [URL](#)

Normes d'aménagement du Milieu de travail [URL](#)  
GC

Trousse d'outils de réduction du plastique du [URL](#)  
mobilier de SPAC

## Références

FITWEL : <https://www.fitwel.org/>

Green Globes : <https://thegbi.org/green-globes-certification/why-green-globes/>

LEED : [usgbc.org](http://usgbc.org)

LEVEL par la BIFMA : <https://www.bifma.org/general/custom.asp?page=level-certified>

Exigences minimales en matière de durabilité du mobilier de bureau du gouvernement fédéral : <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/rccgmb-gofacm/mobilierexigences-furniturerequirements-eng.html>

Manuel sur la durabilité des biens immobiliers : Accessible dans GCdocs